

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 19 JUIN 1998

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 19 juin 1998*

Aujourd'hui, à sept heures cinquante-sept minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 453 Loi concernant la nomination d'un directeur général des élections

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'Honorable Administrateur du Québec.